

Cinquième séance, lundi 25 mars 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-134	Mandat	Compensation des pertes de l'HFR dues au manque de places en EMS	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Christian Clément Nadine Gobet Anne Meyer Loetscher Simon Zurich Pauline Robatel Estelle Zermatten Alizée Rey Claude Brodard François Genoud Marc Fahrni <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-242	Motion	Maîtriser la hausse des coûts de la santé avec des objectifs clairs	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Lucie Menétrey David Bonny <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-87	Motion	Loi du 17 novembre 1999 sur les subventions : article 20	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Wicht Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-48	Motion	Elimination des inégalités dans l'obtention d'allocations familiales pour les familles recomposées	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Alizée Rey Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-171	Motion	Adaptation automatique des forfaits d'entretien d'aide sociale aux recommandations de la CSIAS	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Chantal Pythoud-Gaillard Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-GC-216	Motion	Introduire une session cantonale des jeunes dans la Loi sur l'enfance et la jeunesse	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Carole Baschung Rose-Marie Rodriguez <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Prise de congé de Mme la Députée Susanne Schwander		
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 18 h 30.

Présence de 96 députés; absents: 14.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Pierre-Alain Bapst, Daniel Bürdel, Nicolas Bürgisser, Christophe Chardonnens, Jean-Pierre Doutaz, Sébastien Dorthe, François Genoud, Sandra Lepori, Jacques Morand, Pierre Mauron, Elias Moussa, Alizée Rey, Pauline Robatel et Dominique Zamofing.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Mandat 2023-GC-134

Compensation des pertes de l'HFR dues au manque de places en EMS

Auteur-s:	Clément Christian (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>) Gobet Nadine (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i>) Meyer Loetscher Anne (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>) Zurich Simon (<i>PS/SP, FV</i>) Robatel Pauline (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, GL</i>) Zermatten Estelle (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i>) Rey Alizée (<i>PS/SP, SC</i>) Brodard Claude (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, SC</i>) Genoud François (<i>Le Centre/Die Mitte, VE</i>) Fahrni Marc (<i>UDC/SVP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	26.05.2023 (<i>BGC juin 2023, p. 2564</i>)
Développement:	26.05.2023 (<i>BGC juin 2023, p. 2564</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	05.02.2024 (<i>BGC mars 2024, p. 1077</i>)
Remarque:	Auteur remplaçant Nadine Gobet: Jean-Daniel Schumacher

Prise en considération

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je donne mes liens d'intérêts: je suis la présidente de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile (AFISA). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Le groupe remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté ce mandat et ainsi de vouloir trouver une solution pour le financement des lits d'attente à l'Hôpital fribourgeois (HFR).

Si la solution proposée jusqu'à fin 2024 peut être approuvée sans réserve, la proposition pour les années suivantes suscite en revanche plusieurs questions. Il est, en effet, prévu que l'HFR mettrait à disposition dix lits pour un coût de 442 francs, soit 100 francs qui seraient à la charge des réseaux, pour la bonne raison que la couverture des besoins de soins en longue durée est de leur compétence. Les réseaux sont conscients de leur responsabilité et font le maximum pour répondre aux besoins des personnes âgées. Ainsi, il y aura la création de 37 lits en 2024, de 27 nouveaux lits en 2025 et de 160 lits en 2027. On remarquera à leur décharge que la situation actuelle ne peut pas être mise à leur seule charge. La construction

d'un établissement médico-social (EMS) est une opération qui demande au minimum dix ans et lorsque la planification 2016-2020 n'est communiquée qu'en 2018, même s'il y a des renseignements au moment de la consultation, cela n'aide pas à accélérer le mouvement. Et il est difficile de planifier un home si on n'a pas la certitude d'avoir les lits qui seront admis par le Conseil d'Etat.

En outre, si le passage de l'hôpital vers un EMS semble clair sur le papier, il l'est moins dans la réalité. La situation d'une personne âgée est souvent très fragile et les EMS ne doivent pas non plus recevoir des patients qui décèdent quelques jours à peine après leur arrivée. Ainsi, la création de places en EMS ne doit pas être la seule réponse aux besoins des personnes âgées sortant de l'hôpital. Les réseaux sont aussi en pleine réflexion pour augmenter la prise en charge médicale, sous forme de soins palliatifs, de leurs résidents et ainsi leur éviter de venir grossir les rangs des patients de l'HFR.

En outre, la réponse passe complètement sous silence le fait que des pourparlers ont déjà eu lieu entre l'HFR et les réseaux et que les réseaux paient les frais financiers pour 17 lits au HFR, 6 lits à la Villa Saint-François et 5 lits à l'hôpital intercantonal de la Broye (HIB), soit pour 28 lits. Est-ce que les 10 lits annoncés dans le mandat s'ajouteraient aux 17 lits actuels, ou en seraient déduits? Est-ce que les réseaux se libéreraient de ces obligations qui découlent d'arrangements trouvés avec ces partenaires? Il eût été profitable à l'ensemble des acteurs que cette solution soit discutée préalablement avec les réseaux, car cela aurait permis de répondre à leurs interrogations et de trouver des solutions qui soient au plus proche du terrain.

Heureusement, la solution proposée par la réponse du Conseil d'Etat demande une modification de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), ce qui impliquera forcément non seulement la consultation des associations, mais aussi une participation active et la plus active que possible. Vous l'avez d'ailleurs confirmé, M. le Conseiller, dans votre réponse suite à une demande des réseaux, qui a été faite juste avant le week-end, et je vous remercie d'avoir fourni ces précisions.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux espère donc qu'il ne s'agira pas simplement d'une consultation, mais, comme je vous l'ai dit, d'une recherche commune d'une solution qui tienne compte tant de la charge financière pour l'HFR que de la situation tendue des EMS.

C'est avec ces considérations que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux acceptera le mandat.

Tritten Sophie (VEA/GB, SC). Meine Interessenbindung: Ich bin Stellvertreterin der Präsidentin des Dachverbands des Staatspersonals, das heisst der Föderation der Personalverbände der Staatsangestellten des Kantons Freiburg (FEDE).

Das Budget 2024, das das Spital vor zwei Wochen veröffentlicht hat, ist noch schlechter als in den Vorjahren. Und jetzt macht das Spital keinen Hehl daraus, dass es auf dem Rücken des Personals sparen wird. Die finanzielle Lage des Spitals ist seit mehreren Jahren beunruhigend.

Die Wartebetten tragen nicht nur zum schlechten finanziellen Ergebnis des "hôpital fribourgeois" (HFR, deutsch Freiburger Spital) bei, sondern verschlechtern auch seine Leistung im Benchmarking der Schweizer Spitäler.

Leider werden die Bauprojekte für Heime im Kanton mittelfristig nicht ausreichen, um die Alterung der Bevölkerung aufzufangen. In dieser Hinsicht ist die im Mandat vorgeschlagene Lösung sinnvoll, Gemeindeverbände, die nicht die in der Bedarfsplanung errechneten Betten bereitstellen, zur Kasse zu bitten.

Der Tarif, der ihnen auferlegt werden soll, steht zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht fest. Das ist bedauerlich.

Der Grundsatz, dass die Kosten für die Wartebetten von denen zu tragen sind, die ihren Verpflichtungen nicht nachkommen, wird jedoch dank des Mandats bestehen bleiben. Dies sollte eine willkommene Motivation sein, um die Projekte innerhalb eines akzeptablen Zeitrahmens zu realisieren.

Die Situation des HFR wird sich jedoch nicht verbessern, nur weil die Kosten für die Wartebetten übernommen werden.

In Freiburg wie auch im Bundeshaus gibt die Pflegefinanzierung immer wieder zu reden.

In der Zwischenzeit wird die Fraktion Grünes Bündnis dem Mandat mehrheitlich zustimmen.

Defferrard Francine (Le Centre/Die Mitte, SC). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne, qui accueille le site de l'Hôpital fribourgeois (HFR). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Le mandat que nous traitons ce jour trouve son origine dans le constat, effectué en 2023 par l'HFR, de la forte augmentation en 2022 des lits qui sont en attente de placements en EMS, qui ont représenté près de 9300 journées au total. Entre 2021 et 2022, effectivement, le nombre a presque quadruplé, soit fois 3,75 exactement.

En termes de soins, cela occasionne des difficultés à l'HFR en cas de forte activité. Il y a par ailleurs une inadéquation entre la nature des soins aigus à apporter par l'HFR et les soins de longue durée à apporter en établissement médico-social (EMS) et, par conséquent, une utilisation non rationnelle des ressources. En termes financiers, il faut savoir que dès qu'un patient de l'HFR est classé en attente en EMS, son séjour à l'HFR est assimilé à celui d'un court séjour dans un EMS, avec un

financement en principe à concurrence de 342 francs, alors que le coût réel moyen d'une place d'attente en EMS à l'HFR est de 716 francs par jour.

Au niveau des compétences, il faut rappeler que c'est l'Etat qui est responsable de dicter la planification de l'offre de prestations fournies en EMS et qu'il revient aux associations de communes d'exploiter ou de mandater un nombre d'EMS suffisant, de manière à couvrir les besoins de sa population, déterminés dans la planification. Il s'agit là, incontestablement, de tâches très complexes.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique que le manque d'environ 93 lits en EMS dans le canton pour 2022 "découle du fait que la mise à disposition effective de lits EMS par les associations de communes ne suit ni la planification 2021-2025, ni les volumes autorisés par l'Etat". L'expérience de la vie nous enseigne que les situations où seule une personne est responsable sont plutôt rares. On observe par rapport à la réponse du Conseil d'Etat qu'il manque 20 lits, qui relèvent de mandats cantonaux. Selon la réponse du Conseil d'Etat, pour 2022, le rapport de planification des soins de longue durée 2021-2025 projetait un besoin de 1,043 million journées d'accueil. En réalité, les personnes fribourgeoises ont été accueillies à raison de 1 012 104 journées, soit 30 896 journées d'accueil, ou près de 85 lits en moins que planifié par le Conseil d'Etat. Par qui auraient été financés ces 85 lits restés vides, si la planification cantonale avait été respectée à la lettre par les associations de communes?

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat propose des modalités d'acceptation du mandat pour deux périodes différentes: pour la période 2022-2025, il propose un financement cantonal supplémentaire de 384 francs par jour, soit un versement complémentaire de plus de 10 millions de francs; pour la période dès 2026, il propose trois mesures, dont un financement cantonal supplémentaire de 100 francs par jour. Cette seconde proposition pour l'année 2026 et les années suivantes découle directement de l'affirmation selon laquelle le manque de lits en EMS incombe aux associations de communes. Or, cette affirmation, nous venons de le voir, est erronée.

Aujourd'hui, notre principal message réside dans la reconnaissance à exprimer à l'HFR et le soutien rapide à lui apporter pour une tâche qu'il exécute, mais qui ne relève pas de sa mission principale de prise en charge des soins aigus. L'exécution de cette tâche impacte massivement les sources de financement de l'HFR.

Nous apportons notre soutien à la solution proposée pour le court terme, pour la période 2022-2025. Nous ne soutenons en revanche pas la proposition du Conseil d'Etat telle que formulée dans sa réponse dès 2026. Il appartient au canton, en collaboration avec les associations de communes, de trouver une solution pragmatique et pérenne pour la période dès 2026. Cette solution nécessitera une modification de loi, qui, de toute façon, devra passer devant le Grand Conseil. Il s'agira de prendre en considération l'équité fiscale entre les districts.

En conclusion, dans sa majorité, le groupe Le Centre acceptera ce mandat avec le bémol que j'ai exprimé concernant la proposition proposée par le Conseil d'Etat dès 2026.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet et je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

La réponse du Conseil d'Etat au mandat concernant les compensations des pertes de l'Hôpital fribourgeois (HFR), mais aussi de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), dues au manque de places dans les établissements médico-sociaux (EMS) a retenu toute notre attention.

Notre groupe estime que la réponse va dans le bon sens puisque le Conseil d'Etat non seulement reconnaît que le problème mérite des réponses, mais il fait des propositions qui ont la capacité de ménager hôpitaux, communes et canton, en tout cas pour la période jusqu'en 2025. Il rappelle, justement, que le rôle du canton est de planifier et que le rôle des communes, respectivement des associations de communes, est de couvrir les besoins – celui des hôpitaux étant de soigner et non pas de mettre à disposition ces forces hautement qualifiées de façon inadéquate. Il en résulte des charges et un manque à gagner pour les hôpitaux, dont ils se passeraient bien.

La proposition faite nous paraît acceptable, puisque le Conseil d'Etat propose de fixer un montant pour couvrir les surcoûts supplémentaires et de les prendre en charge pour la période 2022-2025. Passé ce délai, ce sont les associations de communes qui devront les assumer. Outre cette proposition, il prévoit aussi de mandater l'HFR afin d'ouvrir 10 lits dédiés à des courts séjours pour que les patients puissent bénéficier d'une structure appropriée avant de trouver une place dans un EMS.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera ce mandat à l'unanimité.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je suis mandataire et membre du comité de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile (AFISA).

Je remercie le Conseil d'Etat pour la reconnaissance de cette problématique. Elle est connue dans tous les cantons et la question, aujourd'hui, n'est pas de dire à qui incombe la faute, mais de se partager la charge. L'Hôpital fribourgeois (HFR) seul ne peut pas en supporter les conséquences.

Dans les perspectives d'accroissement de la demande de services de santé, il est de plus en plus nécessaire d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de notre système de santé et, par conséquent, l'utilisation adéquate des ressources. Il faut que le patient soit pris en charge au bon endroit et au bon moment. L'hospitalisation en soins aigus de personnes en attente de placement dans un établissement médico-social (EMS) ou un centre de réadaptation mobilise inutilement des ressources coûteuses.

Mais, il n'est pas si évident de savoir si une personne âgée est toujours traitée dans le cadre du cas initial pris en charge dans les "diagnosis related groups" (DRG) ou s'il devient alors un patient dans un lit inapproprié. Seuls les EMS, et par là les communes, ne sont responsables.

D'autre part, selon votre rapport, il manquerait 20 lits pour les mandats cantonaux. Alors, pourquoi ne reconnaître que 10 lits à l'avenir?

Le Conseil d'Etat précise également que, conscient du défi qu'a représenté la gestion des journées d'attente pour l'HFR, il lui a accordé ce financement supplémentaire. A ce titre-là, je demande un parallélisme de règles avec l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). J'ai posé la question et l'HIB m'a répondu n'avoir pas reçu de montant à ce titre-là pour les 811 journées d'attente EMS au HIB.

Je remercie le Conseil d'Etat pour la reconnaissance de cette situation et l'aide dans la prise en charge de ces journées d'attente par une rémunération adaptée pour la période 2022-2025. Mais, il est évident qu'une discussion en amont avec les réseaux doit être à prévoir pour les années suivantes.

Je vous remercie d'accepter ce mandat.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis vice-président de la Fédération des patients, également mandataire et je parle ce soir au nom du groupe socialiste.

En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat et le Directeur de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) pour avoir trouvé une solution rapide à ce problème conséquent, qui nécessitait une action urgente. Et nous avons ce soir la possibilité de donner les moyens à l'hôpital de répondre à ce problème.

Je ne vais pas revenir sur les propos très pertinents qui ont été tenus par mes préopinants sur l'inefficacité d'une prolongation des séjours hospitaliers, qui ne répond ni aux besoins des patientes et des patients, ni aux exigences d'efficacité que nous voulons pour notre hôpital public.

J'ai encore quelques interrogations sur la mise en œuvre du mandat et je serais reconnaissant au représentant du Gouvernement d'apporter quelques précisions ce soir.

Tout d'abord, sur le montant de 716 francs: je me suis posé la question de savoir pourquoi le Conseil d'Etat s'était fondé sur les chiffres 2022 pour fixer ce montant forfaitaire et pourquoi il n'avait pas pris compte des chiffres des années suivantes, qui ont été marquées par une forte inflation et donc une forte augmentation des coûts à la charge de l'hôpital. Il semble aussi que, à lire la réponse du Conseil d'Etat, ce montant ne tienne pas compte du manque à gagner. Est-ce que c'est bien le cas? Et, si c'est bien le cas, pourquoi est-ce que le Conseil d'Etat n'a pas voulu tenir compte de ce manque à gagner, donc l'argent que l'HFR ne peut pas gagner, puisqu'un lit est occupé à mauvais escient? Et, quel serait l'effet financier de renoncer à couvrir le manque à gagner pour l'hôpital?

Encore un mot sur cette première période qui a été définie, lit-on dans la réponse, jusqu'en 2025. Mais, on ne sait pas très bien si c'est fin 2024 avec une entrée en vigueur de la nouvelle phase pour début 2025, ou si c'est fin 2025 avec une entrée en vigueur pour 2026. Et là, pour moi, c'est un enjeu de sécurité juridique et financière important pour l'hôpital. J'aimerais bien savoir ce que le Conseil d'Etat prévoyait vraiment, surtout que ça ne va pas aller de sitôt de pouvoir prévoir une révision de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), notamment dans un contexte, on l'a vu, notamment par les propos de la députée de Weck, qui soulève des enjeux importants.

Encore un mot aussi sur le nombre de lits: on entend une unité de 10 lits. Pourquoi 10? Est-ce que c'est efficace de confier une unité de 10 lits à l'hôpital? Est-ce qu'on ne devrait pas confier, si c'est une unité si petite pour une structure qui est quand même relativement coûteuse, cette structure à un autre acteur? Ou alors confier une structure plus conséquente à l'hôpital? Là aussi, j'ai quelques interrogations sur la pertinence.

Et puis, finalement, en regardant vers la suite et la révision de cette LPMS, la députée de Weck a relevé à juste titre qu'il est nécessaire de réfléchir de manière globale à la prise en charge des patientes et des patients et à leur réorientation dans le système de santé, notamment entre soins à domicile et EMS, pour répondre au mieux à leurs besoins et aussi pour répondre

à leurs souhaits, quand on sait que de nombreuses personnes n'ont pas comme premier choix d'entrer en EMS. Donc, je souhaite que la révision de la LPMS puisse tenir compte de ce contexte un peu plus global, tout en ayant une répartition des charges qui soit juste pour les acteurs concernés.

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis case manager à l'Hôpital cantonal de Fribourg, conseillère communale à Bulle et comandatnaire. Je m'exprime à titre personnel.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse positive liée à ce mandat. Effectivement, en tant que case manager, je vois cette problématique régulièrement à l'hôpital, et quand on doit annuler des patients qui doivent venir se faire opérer parce qu'il y a des gens qui sont en attente de place d'établissement médico-social (EMS), ce n'est pas très agréable.

Je rejoins également tous les propos que mes préopinants ont tenus et j'ai également une question liée à ces 10 lits qui sont proposés dans le mandat. Je souhaiterais vivement qu'une discussion puisse avoir lieu avec l'HFR, comme l'a dit le député Zurich, pour définir d'où sort ce chiffre de 10 lits. Est-ce que c'est la réalité? Est-ce qu'on en a besoin de plus? Comment met-on en place cette unité et comment, aussi, la rend-on attractive? Parce qu'on sait que la pénurie de personnel est présente et que ça ne sera pas simple de trouver des infirmiers, des infirmières et des médecins pour s'occuper de ces patients.

Je souhaiterais aussi faire une remarque par rapport à ce qui est écrit en page 7 du mandat: "En effet, une prise en charge en soins aigus nécessite plus de soins et de surveillance qu'une journée d'attente EMS où l'état de santé de la personne est en principe stable." Je ne suis pas forcément d'accord avec cette phrase-là de la réponse du Conseil d'Etat car aujourd'hui, les patients en attente de place d'EMS sont des patients qui nécessitent énormément de soins, qui ont des pathologies dantesques et souvent des problèmes de désorientation, de démence, qui nécessitent d'avoir énormément de personnel infirmier, des assistant-e-s en soins et santé communautaires, des aides-soignants et tout un pool de mandataires autour d'eux. Donc, cette phrase-là me paraît injustifiée et pour ça, c'est important d'avoir le nombre nécessaire de personnes et de ressources dans cette unité qui sera mise en place.

Cela étant dit, je vous remercie tous d'accepter ce mandat.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie tout d'abord les personnes qui sont intervenues concernant ce mandat lié au financement des compensations des pertes de l'HFR dues au manque de places en EMS.

Effectivement, c'est un sujet qui me tient vraiment à cœur et c'est pour ça qu'on a agi vraiment très vite – cela a été relevé par M. le Député Simon Zurich. C'est vrai qu'on doit agir rapidement. Pourquoi? En raison du financement que l'HFR n'obtient pas dû à l'occupation de places par des personnes qui, normalement, devraient être placées en EMS. Et ça, il me tenait à cœur de pouvoir y répondre.

Concernant la question du financement, le principe est le suivant: le surcoût qui est pris en compte et payé par l'HFR pour les lits prévus dans le mandat cantonal s'élèverait à 100 francs par lit et serait mis à la charge des associations de communes. Il n'y a pas de solde de surcoûts par contre. Sur la base de la situation dans d'autres cantons, il semble qu'un aménagement soit possible de manière que le coût total se rapproche du coût moyen en EMS standard. Au-delà des lits mandatés, le prix sera adapté pour correspondre aux coûts réels 2022 de 716 francs par journée d'attente affichés par l'HFR.

La limitation au nombre de 10 lits peut être affinée selon les discussions avec l'HFR – ce sont des discussions que l'on a. Pourquoi fixer 10 lits? Ce sont vraiment des discussions que nous avons avec l'HFR et aussi en fonction des projections des mandats cantonaux qui seraient donnés par la DSAS ou la construction de futurs EMS. C'est vraiment une discussion qu'on a eue déjà et qu'on a toujours avec l'HFR. Après, on devait se fixer une limite, et pour nous, c'était pertinent de fixer une limite à 10 lits. C'est ça que je vous réponds, M^{me} la Députée Zermatten. C'est vraiment en discussion avec l'HFR qu'on a pris ce chiffre-là.

Le solde pour les lits non mandatés – donc 716 francs moins 442 francs, soit 274 francs – sera pris en charge par les prestations d'intérêt général (PIG).

Concernant, maintenant, la question de la consultation des communes: il est clair que les associations de communes seront consultées lors du changement de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), et ça, c'est important. La mise en œuvre se réglera donc par la suite, lors des travaux législatifs, et c'est pour ça que vous aurez, à ce moment-là, bien entendu, tout votre mot à dire.

Concernant la remarque sur la planification, nous relevons que la planification 2016-2020 a été mise en consultation le 13 juillet 2017, même si le Conseil d'Etat de l'époque n'en a pris acte qu'en 2018. Nous avons effectivement du retard, mais certaines données pouvaient être facilement tirées de la planification 2011-2015. Par exemple, le nombre de 967 lits pour la Sarine a été communiqué en avril 2011 déjà. Le rapport 2021-2025 a été mis en consultation le 20 décembre 2019.

Concernant les frais financiers, ils seront financés selon la législation actuelle pour tous les lits admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins, soit par les associations de communes.

Dans la planification 2011-2015, communiquée en avril 2011 comme je viens de le dire, il est important de préciser que les projections pour 2025 étaient déjà connues. Les associations de communes, enfin les communes elles-mêmes, étaient déjà au courant de la planification établie pour le futur. Et on est vraiment, si on compare la planification projetée en 2011, à quelques lits près de ce qui se passe actuellement. Donc, on est vraiment dans une phase qui est vraiment plausible et tout à fait juste par rapport à ce qui a été deviné à l'époque. Par contre, il est vrai que les lits n'étaient pas assurés. Mais ils ne le sont jamais jusqu'à la fin de la procédure budgétaire. On n'a pas d'assurance de lits jusqu'à la fin de la procédure budgétaire. Et je rappelle une chose: les lits ne sont officiellement donnés pour l'année suivante que lors de l'approbation du budget par vous, les membres du Grand Conseil.

Ensuite, pour la problématique de l'HIB relevée par M^{me} la Députée Meyer Loetscher, on n'est pas dans la même logique étant donné qu'en termes de volume de journées – on parlait bien, c'est vrai, de 811 journées –, on est vraiment dans un autre paradigme. Et puis, le montant de 716 francs, qui est le double du financement d'une journée d'EMS normale, est un montant qui est correct, je dirais. Pour le HIB, on n'est pas entré en matière, mais c'est une question qui était pertinente.

M. le Député Zurich, le développement des prestations ne passe pas par la révision de la LPMS, mais par la planification 2026-2030, dont les travaux ont débuté et seront suivis par la Commission cantonale de coordination des prestations médico-sociales. Comme je l'ai dit tout à l'heure aussi, pourquoi 10 lits? C'est une limitation qui peut être affinée encore, bien entendu, avec l'HFR. On en a déjà discuté, on va encore mettre ceci sur le tapis pour les prochaines années.

M. le Député Zurich toujours, le début du changement est prévu pour le 1^{er} janvier 2025. C'est le point 3 du message qui vous a été distribué. Le document est très clair à ce niveau-là.

Sinon, je ne peux qu'encourager vraiment les communes qui ont encore des besoins en lits. Certains districts ont déjà fait leur travail, font un travail admirable. On a par contre quelques endroits, un ou deux districts, où il manque encore des places en EMS. Et puis, comme il a été dit – j'en suis tout à fait conscient –, la problématique de la personne vieillissante engendre tout naturellement une prise en charge adaptée, appropriée, qui demandera peut-être plus de soins. Vous savez comme moi que plus l'âge avance, plus on a des problèmes qui sont naissants et qui doivent vraiment être suivis. Et là, je rejoins vos propos, M^{me} la Députée Estelle Zermatten. On en tient compte, et on tiendra compte encore à l'avenir de ces problématiques de prise en charge, qui vont augmenter les besoins en personnels, par exemple, pour les EMS ou les autres maisons.

Zurich Simon (PS/SP, FV). J'ai juste une petite interrogation à la suite des propos concernant le calendrier. Est-ce que le Conseil d'Etat a déjà prévu un calendrier pour la révision de la loi sur les prestations médico-sociales? Ça paraît relativement sportif de prévoir la révision d'une loi d'ici la fin 2024 alors qu'on est déjà fin mars. Et qu'est-ce que le Conseil d'Etat prévoit, si le calendrier ne devait malheureusement pas être tenu pour cette révision de la LPMS, pour le financement de ce forfait pour les lits d'attentes?

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Nous nous plongeons actuellement dans la planification de cette révision de la LPMS, mais je n'ai pas de planning à vous communiquer ce soir. Je le ferai très prochainement.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/

GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 88.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2023-GC-242

Maîtriser la hausse des coûts de la santé avec des objectifs clairs

Auteur-s:	Menétrey Lucie (PS/SP, SC) Bonny David (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	12.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4070)
Développement:	12.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4070)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.12.2023 (BGC mars 2024, p. 1169)

Prise en considération

Menétrey Lucie (PS/SP, SC). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et comme coautrice de cette motion. Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet.

Cette motion se préoccupe de la nécessité de maîtriser la hausse des coûts de la santé avec des objectifs clairs. En effet, cette problématique revêt une importance capitale pour notre canton, ainsi que pour l'ensemble de notre société, la santé de nos concitoyennes et concitoyens étant un pilier fondamental de notre bien-être collectif.

Il est indéniable que les coûts de la santé continuent d'augmenter de manière significative, et que cela n'est pas près de s'arranger, mettant ainsi une pression croissante sur notre système de santé et sur les finances publiques. Cette tendance, si elle n'est pas maîtrisée, risque de compromettre l'accessibilité aux soins pour de nombreux citoyens, en particulier les plus vulnérables économiquement.

Face à cette réalité, le groupe socialiste est d'avis qu'il est impératif que nous agissions avec détermination et efficacité. La motion propose ainsi d'adopter une approche proactive en fixant sans plus attendre des objectifs clairs pour maîtriser ces coûts. Ces objectifs doivent être ambitieux, mais réalisables. Et surtout, ils doivent être accompagnés de mesures concrètes et d'un plan d'actions détaillé. Evidemment, tout cela prend du temps, et, afin de demeurer proactifs dans ce domaine et de ne pas se contenter de réagir par le minimum en réponse à ce qui viendra de Berne, il nous faut entamer dès maintenant les travaux permettant l'élaboration des bases légales nécessaires à la mise en place des objectifs en matière de coûts de la santé et de qualité.

En football ou en hockey, on ne laisserait pas l'adversaire partir avec trois goals d'avance. En matière de coûts de la santé, ça doit être la même chose. Il ne faut dès lors pas attendre que l'adversaire entre sur le terrain pour établir une stratégie, ou, en l'espèce, attendre l'entrée en vigueur de cette révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) en 2025 pour éventuellement ouvrir le processus législatif, poser quelques objectifs, et se contenter de ça. En matière de coûts de la santé, chères et chers collègues, nous sommes dans la même équipe: nous jouons pour la population, et nous devons nous engager dès le premier coup de sifflet et pas à partir de la sixième mi-temps, mais si, en principe, je sais qu'il n'y en a que deux.

Et pourquoi ça? Pourquoi est-ce qu'il y a une certaine urgence, du moins dans le besoin, de réfléchir à ces objectifs déjà maintenant? Eh bien, c'est très clair: en septembre 2023, on annonçait la hausse des primes maladies pour cette année – 8,7% en moyenne, 9,6% à Fribourg. Et on sait que la tendance va se poursuivre les prochaines années. Et on le sait, les primes maladies et les loyers, c'est ce qui pèse le plus dans le budget des ménages. En parallèle, un récent sondage nous dit que 52% des familles peinent à boucler leurs fins de mois. 52%! Cela veut dire que, si vous regardez autour de vous, c'est votre

voisin ou votre voisine qui est dans la galère, si ce n'est pas vous qui l'êtes. Et encore, je pense qu'ici, on est plutôt plus ou moins tous d'accord pour s'accorder sur le fait qu'on a des situations très privilégiées.

Et puis, je me permettrai ce rappel – si le week-end et ses apéros ont quelque peu troublé votre mémoire: nous avons pris une décision similaire mercredi dernier, en prenant de l'avance sur le dossier des symboles nazis, et j'en suis toujours réjouie évidemment. Il s'agit, donc, dans ce dossier d'en faire exactement de même, puisque nous savons que ce dossier arrivera.

Alors, pour que nous ne laissons pas la situation des familles se détériorer encore avec l'évolution des primes maladies – reflet des coûts de la santé –, pour que nous réfléchissions à la prévention et à la promotion de la santé, que nous optimisions l'efficacité et la qualité des soins ainsi que toute autre solution qui saura se dessiner, il y a lieu, je le répète, de ne pas laisser le train passer, le match commencer, et de prendre de l'avance sur la question de la maîtrise de la hausse des coûts de la santé, avec des objectifs clairs, et ceci, en acceptant la présente motion.

C'est avec toutes ces considérations que le groupe socialiste soutiendra cette motion et que nous vous encourageons à en faire de même.

Raetzo Carole (*VEA/GB, BR*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet et m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

La motion qui nous est soumise met en lumière la nécessité d'anticiper et de mettre en place un plan d'action face à la hausse croissante des coûts de la santé. Oui, les hausses successives des coûts de la santé ravivent année après année les plaies douloureuses d'un système qui semble être épuisé. Dans ce contexte, les idées fleurissent, en particulier dans le monde politique, qui se sent monter des humeurs de guérisseur. Et c'est normal, il faut bien trouver un remède à tout ça.

Les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé ces vingt-cinq dernières années et augmenté plus rapidement que les salaires et les rentes. Le sujet occupe donc la scène politique nationale. A ce titre, le peuple va se prononcer le 9 juin prochain sur quatre objets, dont deux concernant les initiatives visant à modifier la loi sur l'assurance-maladie. D'où la question: cette motion ne va-t-elle pas plus vite que la musique? Comment fixer des objectifs clairs à ce stade?

Dans ce sens, le groupe VERT·E·S et allié·e·s s'accordera la liberté de vote sur cette motion.

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec l'objet de la motion et je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Le groupe Le Centre a pris connaissance de cette motion qui demande au Conseil d'Etat d'anticiper la mise en place d'objectifs en matière de coûts de la santé, en préparant des bases légales fribourgeoises à cet effet. Sans aucun doute, Le Centre partage la volonté des motionnaires et celle du Conseil d'Etat de vouloir activement limiter la hausse des coûts de la santé. Mais pas en demandant à l'Administration de commencer des activités qui pourraient se révéler mal ciblées. Nous partageons, en effet, la ligne du Conseil d'Etat selon laquelle il n'est pas pertinent d'anticiper sur le plan cantonal la mise en œuvre d'une législation fédérale avant de connaître le résultat du vote du peuple suisse et des cantons, qui arrivera très prochainement.

Avec ces considérations, le groupe Le Centre va rejeter à l'unanimité la motion.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Meine Damen und Herren, ich bin Arzt. C'est mon lien d'intérêts. Je voudrais parler au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux qui, suivant la voix du Conseil d'Etat, ne va pas accepter cette motion.

M^{me} Menétrey, je comprends tout à fait les soucis que vous avez. Absolument. Mais regardez les moyens qu'a l'Etat pour bouger quelque chose... Les DRG, ce n'est pas son domaine. Le TARMED, ce n'est pas son domaine. Il y a un domaine où vous avez agi juste avant, quand vous avez accordé à l'HFR de financer ces lits d'attentes. Vous imaginez qu'une prestation qui a normalement une valeur de 274 francs, faite dans un hôpital, vaut non pas 274 ou 716 francs, mais 1200 francs, soit la valeur d'un lit à l'hôpital! C'est avec ces mesures très ciblées dans notre système de santé dans le canton de Fribourg, en appliquant les lois que nous avons, que nous pouvons déjà essayer de faire des efforts. Je crois que le mandat que nous avons accepté tout à l'heure est un grand pas dans cette direction. Parce que des prestations qui ne sont pas faites à l'endroit où elles devraient l'être coûtent beaucoup, beaucoup, beaucoup plus chères. Et ça – où est-ce que nous voulons mettre les priorités? –, c'est à nous de le décider. Je crois que c'est ça l'important.

Pour le reste, on a anticipé beaucoup de votations durant cette session... Mais là encore, si certaines choses dépendaient d'un calcul de probabilité – cette fois-ci pour savoir ce que le peuple suisse va décider sur des objets aussi importants qu'un financement moniste des prestations ambulatoires –, eh bien il faudrait être un peu plus que mathématicien, il faudrait être devin.

C'est la raison pour laquelle je n'aimerais pas non plus charger les services de l'Etat, qui ont beaucoup à faire maintenant. Parce que de changer notre système de santé, comme nous venons de le faire, ça prend du temps, ça prend des énergies, et je

pense que cette énergie, il faut un tout petit peu l'épargner, en refusant peut-être cet objet, qui vous semble important, mais qui sera certainement pris en compte lorsque les décisions au niveau fédéral seront prises.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). Pour les mêmes raisons évoquées par mes préopinants et dans la réponse du Conseil d'Etat, que nous partageons, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. M^mes et MM. les Députés, merci beaucoup pour vos diverses interventions.

Le Conseil d'Etat, bien sûr, partage la préoccupation des motionnaires et salue, bien entendu, tous les efforts qui peuvent être faits dans notre canton pour limiter les coûts de la santé au maximum. Et ça, c'est vraiment quelque chose qui me tient à cœur et qui tient à cœur à l'ensemble du Conseil d'Etat.

Par contre, j'ai deux ou trois informations à vous donner.

Par rapport à la modification de la LAMal adoptée par les Chambres fédérales le 29 septembre 2023 – mesures visant à freiner la hausse des coûts - objectifs en matière de coûts et de qualité –, cela constitue le contre-projet indirect à une l'initiative populaire pour un frein aux coûts. Comme évoqué, les deux objets seront soumis en votation le 9 juin prochain, avec trois autres objets.

Petit rappel historique en matière de maîtrise des coûts, et c'est une réflexion au niveau fédéral. En 2017 déjà et dès 2018, le Conseil fédéral a approuvé un programme de mesures visant à maîtriser les coûts, divisé en deux paquets. Ce programme se basait sur un rapport d'experts qui proposait au total 38 mesures. L'objectif affiché de ce programme était de freiner la croissance du volume des prestations non justifiées sur le plan médical et, partant, de diminuer ainsi la hausse des coûts. A la base, introduire des objectifs précis en matière de coûts faisait partie du deuxième paquet.

Dans l'attente de la votation fédérale, les cantons disposent déjà d'instruments pour avoir un impact sur la maîtrise des coûts, dont le renforcement de la promotion de la santé et de la prévention, le renforcement de la médecine communautaire, par exemple la coordination des soins et le développement de modèles de soins intégrés, et éviter les doublons dans les diagnostics et traitements avec une meilleure efficacité du système. Donc, on voit déjà que les cantons ont plusieurs possibilités d'agir sur les coûts de la santé et cela peut peut-être rassurer quelque peu M^{me} la Députée Menétrey.

Je vous propose, bien entendu, de refuser cette motion et d'attendre le vote de la population suisse.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 56 voix contre 33. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 33.*

Ont voté contre:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte),

Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 56.*

S'est abstenue:

Raetzo Carole (BR,VEA/GB). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2023-GC-87

Loi du 17 novembre 1999 sur les subventions : article 20

Auteur-s:	Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Rey Benoît (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	24.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1837)
Développement:	24.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1837)
Réponse du Conseil d'Etat:	23.01.2024 (BGC mars 2024, p. 1050)

Prise en considération

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis président du conseil d'administration de la Coopérative SucréSalé, une entreprise sociale qui a pour but la réinsertion et l'intégration de personnes présentant des difficultés, y compris du point de vue psychique, par une immersion dans le monde du travail proche de l'économie libre avec un accompagnement individualisé. En effet, de nombreuses personnes atteintes dans leur santé ont des compétences à mettre en avant et les moyens de se réhabiliter. Mais pour cela, ils ont besoin d'une aide ciblée et professionnelle.

Notre coopérative ne bénéficie pas de subventions, conformément à la loi que les motionnaires souhaitent modifier. Notre travail est la mise en œuvre, dans notre crêperie SucréSalé de Fribourg et notre restaurant Gare-à-toi à Bulle, de mesures de l'AI.

Pour adapter au coût de la vie les montants forfaitaires des différentes mesures que nous mettons en œuvre, nous sommes tributaires des négociations que nous pouvons mener avec notre mandant, l'OAI du canton de Fribourg. Je dois ce soir remercier l'OAI qui a accepté de revoir à la hausse les forfaits de l'année dernière pour 2024. C'est un soulagement pour les organes dirigeants de notre coopérative tant les difficultés pour tenir à flot une structure sociale comme la nôtre sont importantes!

Force est de constater que, depuis la pandémie, les institutions à but social sont fortement sollicitées mais font face à des difficultés financières en raison de la forte évolution des charges liées aux baux à loyer, à l'augmentation des prix, mais aussi des tarifs de l'électricité. Il est ainsi difficile d'octroyer des variations de salaires pour les collaborateurs de toutes ces institutions.

Je peux comprendre la réticence du Conseil d'Etat d'ancrer dans une loi une augmentation automatique des subventions. Pour ceux qui n'auraient pas pris connaissance de l'art. 20 de la loi sur les subventions, je cite:

> alinéa 1: "Sauf dispositions légales expresses contraires, les subventions ne sont pas indexées."

> [alinéa 2](#): "Elles peuvent néanmoins être adaptées périodiquement à l'évolution des prix."

Entre pouvoir, vouloir et devoir, il y a une grande latitude. Il est toujours plus facile de dire non lorsque le texte de loi dit "peut" au lieu de "doit"!

L'indexation effectué au budget 2024 pour les institutions concernées s'élève selon le Conseil d'Etat à 77 000 francs, un chiffre tout à fait raisonnable qui ne mettrait pas en péril les finances de l'Etat. Ce serait un signal positif envers ces institutions

sociales qui apportent un soutien nécessaire aux personnes en difficultés dans notre canton. Le faire systématiquement à l'avenir serait une reconnaissance pour leur travail.

Dès lors, chères et chers collègues, je vous invite à accepter cette motion et vous en remercie par avance.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cette affaire.

Le groupe Le Centre a pris la connaissance de la motion pour la modification de l'article 20 de la loi sur les subventions et se prononce comme suit.

Tout d'abord je tiens à souligner le rôle essentiel des associations concernées par cette motion, par ailleurs reconnues d'utilité publique et au bénéfice d'une mission déléguée par l'Etat. Ces spécialistes de terrain font un excellent travail et nous les en remercions grandement.

Le dépôt de cette motion a un historique puisqu'il suit une motion passée l'an dernier, puis une proposition lors du budget et aujourd'hui cet instrument. Toutes ces initiatives – portées d'ailleurs par le même initiant – visent à augmenter le soutien financier à ces structures dont le travail est largement reconnu. Le groupe considère toutefois que la proposition faite n'est pas la bonne puisqu'elle lie des associations à la grille salariale de l'Etat et cela via la loi sur les subventions. A l'heure où l'indexation et la hausse automatique des salaires par palier pèsent de plus en plus lourd sur les budgets, cet ancrage légal obligatoire semble trop lourd. Il faut aussi prendre en compte que des subventions considérées dans cette loi ne concernent pas uniquement les salaires, mais aussi les prestations. En fait, elles sont non-affectées et devraient le rester. En plus de les forcer à adapter l'ensemble de leurs salaires, cette proposition crée un précédent puisque d'autres associations n'auraient alors pas le même traitement dans la loi sur les subventions. Ce traitement privilégié serait renforcé encore puisque les subventions ne peuvent pas dépasser 41% des produits de la fiscalité. Figer une particularité pour certaines institutions se ferait donc au détriment d'autres non concernées par la LASoc puisque ces fameux 41% sont déjà atteints à l'heure actuelle.

Les lois, en soi, doivent être équitables. Ce sont les conventions qui devraient être adaptées aux besoins. Or, il faut bien concéder que de pousser ces prestataires à s'aligner, par exemple sur les standards FOPIS, crée une contrainte financière supplémentaire qui devrait entrer dans le processus d'une négociation.

Enfin, aujourd'hui la loi prévoit déjà une possibilité d'indexation, qui par ailleurs a été pratiquée dans le budget 2024 – certes peut-être suite à une certaine pression de la motion précédente du même auteur.

La majorité du groupe Le Centre propose de refuser cette motion, comme le propose le Conseil d'Etat. Il enjoint toutefois le Conseil d'Etat de faire une analyse de terrain de la situation de ces prestations d'importance, y compris l'obligation des standards FOPIS, et d'adapter en fonction des besoins les subventions accordées à chacune d'entre elles selon leur spécificité dans le cadre du budget 2024.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und habe keine Interessenbindung in dieser Angelegenheit.

Diese im Motionstext erwähnten Institutionen, welche im Auftrag des Staates Leistungen erbringen, wie La Tuile, Pro Infirmis, Pro Senectute und viele weitere mehr, sind für das Wohlergehen unserer Gesellschaft wichtig und unabdingbar. Sie wirken ergänzend zu den staatlichen Einrichtungen. Ihre Rechtsform ist vielfach die Stiftung oder der Verein.

Seit 2019 arbeitet die Direktion für Gesundheit und Soziales daran, die bisherigen Vereinbarungen in Leistungsaufträge umzuwandeln. Zum Teil überträgt der Staat diesen Institutionen im Bereich der Sozialhilfe Aufgaben, welche ansonsten die staatlichen Dienste übernehmen müssten. Wie der Staatsrat in seiner Antwort auf die Motion erklärt, sind die Strukturen und Aufgaben der Dienstleistungserbringer sehr unterschiedlich. Er erwähnt ebenso, dass nach Artikel 20 Abs. 2, wie ihn der Motionär auch erwähnt hat, des Subventionsgesetzes die Subventionen periodisch der Preisentwicklung angepasst werden können. Dies wird nach der Aussage des Staatsrates auch regelmässig vorgenommen.

Unsere Fraktion findet es gefährlich, wenn zusätzliche Bereiche, wie in diesem Fall diese Subventionen, welche gemäss den Bestimmungen des Sozialhilfegesetzes gewährt werden, automatisch indexiert würden. Wir sind uns dabei bewusst, dass einige dieser Institutionen bei ihren Mitarbeitenden die Tabelle der Löhne des Staatspersonals anwenden und demzufolge mit zusätzlichem Lohnaufwand bei jeder Anpassung der Löhne des Kantons konfrontiert sind. Trotzdem ist die grosse Mehrheit unserer Fraktion der Auffassung, dass die Einführung dieses Automatismus den Handlungsspielraum des Staatsrates bei der Ausarbeitung des Budgets unnötig einschränkt.

Wie erwähnt wird die Mehrheit der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion die Motion ablehnen.

Bonny David (*PS/SP, SC*). La motion demande simplement que les subventions accordées à diverses institutions essentielles à notre canton soient indexées. Cette indexation se justifie pour tous les employés des organisations mais également pour les prestations. Il est vrai qu'au niveau des associations, deux exemples: La Tuile, qui s'occupe des hébergements d'urgence, ou Banc public, pour les repas, sont essentielles. Que se passerait-il si on n'avait plus ces associations? Le canton, il faut peut-

être le rappeler, économise tout de même beaucoup grâce à ces associations et il est temps aujourd'hui de pouvoir aussi leur permettre de survivre et d'obtenir cette indexation qui paraît justifiée quand on voit aussi la diminution du pouvoir d'achat.

On nous dit dans la réponse à la motion: "Il y a une base légale, donc pas besoin de le faire." Mais dans les faits, ça ne se fait pas. Le groupe socialiste veut une indexation automatique et pérenne. Accepter l'indexation des subventions en rapport avec l'augmentation de la masse salariale réelle des institutions serait un premier pas dans le bon sens pour sortir les institutions de la précarité financière avec laquelle elles doivent aujourd'hui composer. Mais cela permet également de renforcer la qualité des prestations et permet aux institutions d'envisager des plans financiers de façon pérenne.

Pour cette raison le groupe socialiste soutiendra pleinement cette motion et vous invite à en faire de même.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, j'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

De manière générale, notre groupe est contre les indexations automatiques. Le développement et les explications donnés par le Conseil d'Etat l'ont convaincu. Il suivra dès lors l'avis du Conseil d'Etat et refusera cette motion à l'unanimité.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). J'ai bien écouté l'argumentation de mon cher collègue Dietrich et j'aurais besoin de son coaching. J'oublie de déclarer mes liens d'intérêts: je suis président de La Tuile et jusqu'à peu, j'étais membre de la direction de Pro Infirmitas, également une institution qui est concernée par cet objet-là.

J'aurais besoin de son coaching parce que j'ai essayé, à de nombreuses reprises, dans toutes les possibilités possibles et imaginables depuis un certain nombre d'années, de trouver moyen de sortir d'une situation de grande précarité. Vous avez parlé de budget. J'ai essayé dans le cadre du budget de dire: "Il y a un certain nombre d'institutions dans une situation catastrophique." Et vous vous rappelez de 250 000 francs par rapport à ces institutions? Supprimé.

Vous avez parlé des mandats de prestations. J'ai essayé par le biais des mandats de prestations. On a négocié un mandat de prestations, on a fait des séances et des séances avec la direction du SASoc. Fructueuses. Par rapport au mandat que nous devons avoir en 2024, nous sommes arrivés à un montant – je ne cache rien là – de 1,3 million nécessaire pour La Tuile. Le SASoc l'a reconnu. Le même soir, je reçois une information disant: "Il y a des directives budgétaires qui font que les montants pour 2025 ne peuvent pas être plus élevés que les montants 2024. Vous avez 758 000 francs, vous aurez 758 000 francs, malgré que le besoin avéré soit de 1,3 million." Merci M. Dietrich, j'ai essayé.

Je propose là une mesure minimale, que tout le monde accepte évidemment quand il s'agit du personnel rémunéré par l'Etat: ça se négocie, il y a des augmentations, ça se négocie, en haut, en bas, peu importe. Mais finalement personne ne le conteste en disant: "On ne va plus les donner." On ne voudrait pas un automatisme des indexations au niveau du personnel de l'Etat, or on doit les suivre et que se passe-t-il? Je vous le dis concrètement: certaines de ces institutions doivent diminuer des postes de travail parce qu'on ne peut pas ne pas donner aux collaborateurs les montants auxquels ils ont droit. Mais par contre le budget ne le permet pas. Et on ne peut pas aller dans des chiffres rouges dans une institution parce qu'il n'y a pas de renfort derrière. Donc ce n'est pas possible, alors merci M. Dietrich, j'espère que je pourrai compter sur vous dans d'autres domaines.

Mais j'aimerais venir sur un autre sujet qui me paraît quand même extrêmement important. Ce n'est pas un débat gauche-droite. Ces dix institutions offrent des prestations à l'Etat de Fribourg par mandat qui lui coûteraient quatre ou cinq fois plus cher s'il devait les assurer lui-même. Ce sont des institutions qui fournissent des prestations essentielles, à bas seuil, à la population la plus prétextée du canton de Fribourg. Quand je dis ce n'est pas gauche-droite, je peux vous dire que Pro Senectute – qui est l'une des institutions qui a eu de grands soucis – est présidée depuis plusieurs années par le PDC, puis Le Centre. La Tuile est présidée par une autre personne qui était aussi d'un parti et maintenant j'ai repris cela. Ce n'est donc pas une question de gauche-droite. C'est une question de besoins, de rationalité et d'achat de prestations à un prix extrêmement intéressant pour l'Etat.

Parlons d'automatisme qui risque de mettre l'Etat en péril. Mon collègue Wicht en a parlé au début: 77 000 francs pour 2024. Et je le rappelle, pour des prestations qui couvrent des salaires qui sont dix fois plus élevés que ça. Alors je trouve que c'est quand même difficile, pour moi je dois pouvoir vous le dire, difficile de commencer à demander une aumône à un Grand Conseil pour des institutions qui vont périliter et qui ne pourront plus accueillir les gens qu'elles accueillent, de demander une aumône pour 77 000 francs alors que je ne vous cache pas qu'il y a certaines dépenses que nous avons acceptées dans ce Grand Conseil qui se chiffrent non pas avec cinq chiffres, mais six, sept, huit, neuf, dix et j'en passe, que nous acceptons sans sourciller.

Je vous demande, chers collègues, même si vos groupes ont déjà pris des décisions de principe, de revoir cette décision-là et de ne pas refuser à cette population précarisée du canton de Fribourg un minimum qui ne coûte presque rien à l'Etat mais qui est vital pour elle.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie tout d'abord toutes les personnes qui sont intervenues pour cette modification de loi du 17 novembre 1999 sur les subventions donc spécifiquement l'article 20.

En préambule, j'aimerais juste rappeler que le Conseil d'Etat, face à la perte du pouvoir d'achat liée à l'inflation, a décidé il y a deux ans déjà de revaloriser les salaires du personnel de l'Etat à 2,74%, soit l'entier de l'indice du prix à la consommation. Le coût de l'indexation s'élevait alors à 35,8 millions. Je pense que c'est une donnée qui est importante dans le débat que nous vivons ce soir.

Le Conseil d'Etat est aussi sensible et remercie vraiment toutes les institutions spécialisées qui ont un mandat de prestation pour leur travail, ainsi que les personnes qui dirigent ces institutions, qui ont bien sûr besoin de pouvoir vivre, et cela je le reconnais. C'est vrai que c'est grâce à ces institutions que le canton de Fribourg se porte bien, parce qu'on a des lieux d'accueil de nuit, de jour ou autres, avec des institutions comme La Tuile, Banc public, Fri Santé, Pro Infirmis, Pro Senectute, Caritas Fribourg, Le Tremplin, la Ligue contre le cancer, SOS futures mamans, espacefemmes. Toutes ces associations-là ont des mandats de prestations selon l'article 14 de la LASoc et je peux vous garantir que, personnellement, je m'engage aussi.

Vous l'avez dit M. le Député Rey, on vient de discuter du mandat de prestations pour La Tuile et je peux vous garantir aussi que ce mandat de prestations a été pris en compte selon aussi les besoins de l'institution et on veillera à ce que tous les besoins fondamentaux devront couverts à l'avenir.

Par contre, c'est vrai que la loi sur les subventions ne prévoit pas l'indexation automatique et c'est une chose qui a été institué comme ça par cet article 20. Le Conseil d'Etat, par contre, fait régulièrement usage de cette possibilité-là. Et entre le pouvoir et le devoir, je pense qu'on est beaucoup dans le devoir. On fait les choses et c'est de manière ponctuelle que nous avons adapté les subventions à ces associations-là. Là, c'est vrai que si on prend le coût supplémentaire qui est de 77 000 francs, ce n'est pas élevé pour un canton comme le canton de Fribourg, mais c'est une histoire de principe de l'indexation. Le Conseil d'Etat n'est pas d'accord de porter l'indexation sur toutes les institutions du canton, mais en fait usage pour les institutions qui le demandent.

Autrement dit, l'adaptation demandée par les députés dans cette motion n'est pas nécessaire puisque la base légale permettant le mécanisme de l'indexation souhaité est déjà disponible et est et a été appliqué. Je vais veiller à ce qui se passe à l'avenir et c'est pour ceci que j'invite vraiment à refuser cette présente motion visant à modifier l'actuelle loi sur les subventions.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 48 voix contre 41. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétray Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 48.*

Ont voté contre:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte),

Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 41.*

Se sont abstenus:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2023-GC-48

Elimination des inégalités dans l'obtention d'allocations familiales pour les familles recomposées

Auteur-s:	Rey Alizée (PS/SP, SC) Kubski Grégoire (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	21.02.2023 (BGC mars 2023, p. 941)
Développement:	21.02.2023 (BGC mars 2023, p. 941)
Réponse du Conseil d'Etat:	30.01.2024 (BGC mars 2024, p. 1036)

Prise en considération

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis comotionnaire de cet objet.

Les députés valaisans l'ont fait, les députés neuchâtelois, les députés vaudois et même les députés genevois ont réparé cette injustice. Ce soir le Conseil d'Etat vous propose, en revanche, de ne rien faire et de rester passifs face à cette vraie injustice.

De quoi s'agit-il? De quelle injustice s'agit-il? Vous savez que les cantons romands – c'est une spécificité romande – octroient un supplément pour le troisième enfant lors de l'octroi des allocations familiale. Sauf qu'elles sont attribuées par ayant-droit et non par domicile. Ainsi, une famille recomposée de quatre enfants, avec un père de deux enfants et une mère de deux enfants, qui habite à côté d'une famille de quatre enfants de même parents, ne bénéficiera pas de ce supplément. Les quatre autres cantons ont déjà prévu un régime pour éviter cette inégalité, éviter cette injustice.

Au moment de l'introduction de ce supplément pour le troisième enfant, on n'avait pas anticipé le problème des familles recomposées sous un même toit. Je crois qu'aujourd'hui, c'est l'occasion de réparer cet oubli. Aujourd'hui, vraiment, cette configuration avec un père de deux enfants et une mère de deux enfants, c'est quelque chose qui existe de manière bien plus récurrente que l'on peut imaginer et le fait qu'il n'y ait pas de bénéfice de ce supplément de ce troisième enfant constitue une vraie injustice. Notre chance, ce soir, c'est que nous avons déjà quatre modèles préparés par quatre cantons différents qui ont pallié ce problème-là. On peut donc choisir, parmi les quatre systèmes des différents cantons, le plus simple et le plus efficace. En particulier le modèle vaudois, qui est intéressant, simple et efficace à mettre en œuvre. Ce modèle vaudois prévoit que les familles, dans ce genre de situation, s'adressent elles-mêmes à la caisse pour demander le supplément pour le troisième enfant. C'est sur une base volontaire que les familles vaudoises s'adressent en disant: "Voilà, je suis sous le même toit, il y a trois enfants mais deux ayants-droits différents." Ils s'adressent à la caisse, ce qui évite une analyse du dossier de tous les enfants par les caisses. On évite jument une usine à gaz. C'est donc une solution légère administrativement, car il existe un registre des allocations familiales qui permet de retrouver chaque enfant et de le chercher au moyen du numéro AVS. Ce registre indique quelle caisse est compétente pour quel enfant.

Sur les arguments du Conseil d'Etat ce soir, je dois dire M. Demierre qu'on vous a connu plus inspiré. Parce que ça donne vraiment l'impression que vous reprenez la prise de position de la Fédération des caisses fribourgeoises et que vous avez juste changé l'en-tête parce qu'au final, il y a deux arguments qui vont à l'encontre de cette motion. Le premier est de dire: "On va compliquer la charge administrative des caisses." Cela m'interpelle vraiment, car on fait une pesée des intérêts en mettant d'un côté les intérêts publics de financer dès le troisième enfant les familles et, de l'autre côté, l'intérêt privé des caisses à devoir

augmenter leur charge administrative. Cette pesée des intérêts que fait le Conseil d'Etat, franchement, me choque, parce qu'on met plus d'importance pour l'intérêt privé de la charge administrative des caisses que pour l'intérêt public des enfants.

Deuxième argument: "On ne supprimerait pas toutes les inégalités." Bien entendu que si chaque motion doit supprimer l'entier des inégalités, on ne dépose plus aucune motion. C'est clair qu'on ne peut pas se permettre d'avoir une loi qui prévoit exactement chaque situation. Le but de cette motion est qu'on supprime au moins une grande part des inégalités survenant pour les familles recomposées.

Ce soir, nous avons l'opportunité de supprimer cette injustice qui touche les familles recomposées et nous pouvons nous baser sur la solution vaudoise en particulier, qui est une bonne solution. Si les Valaisans, les Vaudois, les Neuchâtelois et les Genevois l'ont fait, faisons-le ce soir. Je vous remercie de soutenir cette motion.

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec le sujet et j'interviens au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

L'intention de la motion est louable puisqu'elle propose de permettre aux familles recomposées de toucher également le supplément de 20 francs dès le troisième enfant. En effet, en fonction de l'ayant-droit, il peut arriver des discriminations entre les familles recomposées et celles qui ne le sont pas. A ce titre, cette motion mérite toute notre sympathie.

Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir dressé la situation de manière concise. A la lecture des différentes possibilités d'appliquer la présente motion, on se rend bien compte qu'il n'y a pas de solution facile. Pour autant, je trouve dommage de maintenir cette discrimination sans vouloir tenter de la réduire. Ainsi, une solution même imparfaite qui contribuerait à diminuer cette inégalité, cette injustice, partiellement, est plus satisfaisante que de refuser cette motion et de ne proposer aucune solution.

La solution la plus simple et la plus pragmatique pourrait être celle proposée en fin de réponse du Conseil d'Etat. A minima, nous estimons que les dossiers des familles concernées qui font la demande expresse doivent être traités par les caisses.

En sus, il serait aussi envisageable de mieux informer les familles potentiellement concernées. Toute décision des caisses fait l'objet d'une communication aux ayants-droits. Il est ainsi tout à fait réalisable d'informer par là-même de la possibilité, pour une famille recomposée comportant au moins trois enfants, de déposer une demande de prise en compte de leur situation particulière. C'est juste deux ou trois lignes de texte à ajouter à la lettre de communication des mesures de la caisse.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERT·E·S et allié·e·s est d'avis qu'il est possible de réduire la discrimination de manière pragmatique.

Nous soutenons à l'unanimité la motion et vous invitons à l'accepter.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre et j'ai un lien d'intérêts avec cette affaire puisque c'est moi qui traite les allocations familiales pour notre entreprise familiale. Je sais donc de quoi il s'agit.

En avant-propos, je tiens quand même à rappeler que les allocations familiales sont intégralement payées par les entreprises. Ce n'est donc pas l'Etat qui paie cela, mais les entreprises, intégralement, via une cotisation qui est retenue sur la masse salariale totale des entreprises. Cette cotisation est reversée aux caisses et redistribuée aux bénéficiaires via les entreprises. Pour notre entreprise de 70 collaborateurs, ce montant représente l'équivalent de deux salaires à plein temps. Ce n'est donc pas anodin.

Ensuite, ce sont aussi les entreprises qui font le joint administratif entre les bénéficiaires et les caisses d'allocations familiales. Tout le travail passe par elles. Je peux vous dire une chose: c'est un travail très lourd et très compliqué, contrairement à ce que certains pensent. Par exemple, il faut savoir si l'autre conjoint travaille ou pas. S'il travaille, dans quel canton? A-t-il un salaire plus ou moins élevé? Si ça change, tout le droit est revu. Il faut savoir aussi que s'il y a un arrêt du chômage par exemple, maladie d'un des bénéficiaires, le droit change encore une fois. Le droit n'est pas le même pour un enfant de 15 ans qui est à l'école obligatoire ou un enfant de 15 ans qui est en formation post-obligatoire. De 16 à 25 ans, tous les six mois, on doit revoir les droits pour vérifier si l'enfant est toujours aux études ou bien pas. Je vous passe encore d'autres cas pas spécifiques. Mais tout ça pour dire que c'est quelque chose de compliqué et si là-dessus on doit encore ajouter le fait de savoir s'il y a un troisième enfant qui a droit à une allocation et à un supplément de 20 francs – on parle de 20 francs de différence! – ça fait un gros travail administratif.

Mais en plus, on parle de corriger une inégalité. Mais, Messieurs, Mesdames, on parle de quatre parents qui ont plus de trois enfants, on ne parle pas de deux parents qui cumulent trois enfants. On se retrouve dans une situation où on a quatre parents qui font à un moment donné des enfants et une famille recomposée à plus de trois enfants. Je suis désolée, ce n'est pas une inégalité qu'on corrige. On peut même voir qu'on en crée une en fonction des familles divorcées qui elles, restent seules.

Pour moi, il y a encore une autre question. Qu'est-ce qu'une famille recomposée? Deux amis qui décident d'habiter ensemble, parce que c'est plus facile, pour eux, en terme d'organisation; ils sont tous sous le même toit, ils peuvent demander un supplément familial? Je ne sais pas. Pour moi, il faudrait encore fournir la preuve de cette colocation. Cela va être un travail administratif quand même important, soit pour les caisses, soit pour les bénéficiaires.

Vous l'aurez compris, nous estimons que ça ne corrige pas l'inégalité et le groupe Le Centre rejoint le Conseil d'Etat et vous demande de ne pas soutenir cette motion.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec ce sujet.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de cette motion et, à l'unanimité, décide de suivre l'avis du Conseil d'Etat et donc de rejeter cette motion.

En effet, divers problèmes apparaissent dans l'application de celle-ci. L'un d'eux est de demander plus de charges administratives aux communes pour attester la composition des ménages, ainsi que plus d'analyses et de travail pour les caisses de compensation. Ceci n'est pas du goût de notre groupe.

Pour finir mon intervention, voici une petite citation de Jean-Paul II décrivant ma position sur le sujet de la famille: "Comme la famille va, ainsi va la nation et ainsi va le monde entier dans lequel nous vivons." A observer comment se porte notre pays ainsi que notre beau monde, il n'est pas étonnant que celui-ci va à sa décadence.

Cherchons donc à soutenir l'unité de la famille. Famille, dit en passant, formée d'un père et d'une mère unis dans le meilleur des cas. C'est en effet le garant d'une société qui va dans la bonne direction.

Kaltenrieder André (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêts direct avec ce sujet.

Nous avons examiné cette motion avec attention. Dans le cadre légal actuel, les familles recomposées ne sont pas traitées de la même manière que les familles normales. Les auteurs de la motion démontrent en particulier que les suppléments pour les allocations familiales à partir du troisième enfant sont accordées non pas en fonction des ménages, mais des ayants-droits, ce qui désavantage les familles recomposées.

Diese Ungleichbehandlung und die vorgeschlagenen Lösungen müssen wir kritisch hinterfragen.

Der Staatsrat hat bereits dargelegt, dass eine Anpassung des Gesetzesrahmens nicht die angemessene Lösung darstellt. Die Umstellung vom Kriterium des Anspruchsberechtigten auf das Kriterium des Haushalts würde erhebliche administrative Herausforderungen bei den Ausgleichskassen mit sich bringen. Insbesondere müssten diese eine Bestätigung der Einwohnerkontrolle der Gemeinde über die Haushaltszusammensetzung verlangen, was den gesamten Prozess verlängert und kompliziert. Weiter ist wichtig zu betonen, dass die meisten Schweizer Kantone die ausgeführte Problematik nicht kennen, da sie keinen Zuschlag ab dem dritten Kind vorsehen. Selbst die wenigen Westschweizer Kantone, die solche Zuschläge erwähnen, können nicht alle Fälle abdecken.

Einige verlangen explizite Gesuche von betroffenen Familien, was wiederum zu Ungleichbehandlungen führt.

Il est important que nous continuions à nous engager pour des conditions équitables pour toutes les familles, mais nous devons nous assurer que nos solutions sont praticables et efficaces. Compte tenu de cette situation complexe et des efforts déjà déployés, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux rejettera cette motion à l'unanimité. Je vous recommande d'en faire de même.

Bonny David (*PS/SP, SC*). J'aimerais rappeler à M. le Député Thévoz que Jean-Paul II a surtout dit: "N'ayez pas peur!" Alors n'ayez pas peur, ce soir, de dire oui! Merci.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). On me demande parfois si c'est frustrant d'être député socialiste et de perdre tout le temps (*rires*). Ce n'est pas le fait de perdre tout le temps qui est frustrant, c'est le mépris de ne pas écouter les prises de position. On peut avoir une position – je la respecte totalement –, mais que l'on écoute un minimum les modèles mis en place par les Vaudois, les Valaisans, les Neuchâtelois... Que l'on regarde un minimum ce qui se fait ailleurs. Il y a des solutions pragmatiques qui ont été mises en place et qui sont les plus simples au niveau des différentes caisses et des administrations. Je crois que c'est quelque chose qui est important dans ce débat-là, qui est déterminant même, puisqu'il y a des solutions vraiment légères administrativement qui ont été mises en place pour éviter que des entreprises, comme M^{me} Remy-Ruffieux l'a relevé, fassent face à un flot de complications.

Ce soir, méprisez la gauche si vous voulez! Méprisez les socialistes si ça vous chante! Mais ne méprisez pas les familles recomposées, parce qu'il y en a des centaines, voire des milliers dans ce canton! Je crois que c'est important de lutter contre cette véritable injustice. Demandez aux familles recomposées que vous côtoyez comment elles vivent cette injustice! C'est l'occasion, ce soir, de réparer ce manquement et nous avons cette opportunité.

Je vous remercie de soutenir cette motion.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues pour traiter de cette motion.

Tout d'abord, M. le Député Kubski, je ne pense pas du tout qu'il y a un mépris à votre rencontre ou envers les personnes qui sont intervenues du côté gauche de la salle. On vous a bien écouté, on vous a bien entendu. Et pour le Conseil d'Etat, c'est aussi une problématique qui a été relevée. Mais on tient vraiment à préciser que la question des allocations familiales est un sujet extrêmement complexe – M^{me} la Députée Remy-Ruffieux l'a dit très justement. Cela repose en fait sur deux lois: la législation fédérale et la loi cantonale sur les allocations familiales. Cela implique bien entendu plusieurs entités. On a dans le canton de Fribourg plus de cinquante caisses de compensation. Ce n'est pas une, voire deux caisses, mais cinquante et ça donne vraiment une complexité à la chose qui est à relever. Je pense qu'on doit en tenir compte.

Dans la grande majorité, la Suisse et ses cantons ne connaissent pas cette problématique puisqu'ils ne prévoient pas de supplément. C'est aussi une donnée que l'on doit vraiment mettre en exergue. Après, il est vrai qu'on a quelques cantons romands qui l'appliquent, mais avec ce versement-là, ce supplément, ils ont adapté leur législation et ils ne sont pas en mesure de régler toutes les situations, parce que ça ne règle pas tout le fait de changer la législation, c'est vraiment un élément aussi que je dois mettre en avant dans le débat.

Certains d'entre eux, comme il a été dit par M. le Député Kaltenrieder, exigent notamment une demande expresse de la famille concernée. Ce qui crée justement des inégalités entre des familles. Je pense que le sujet est très complexe, mais à la fois assez simple dans la compréhension.

Une dernière chose: la DSAS n'a pas changé d'en-tête, comme l'a dit M. le Député Kubski. Le texte vient vraiment de la DSAS, je peux vous le garantir, on n'a pas fait de copier-coller. Voilà, c'était juste deux ou trois petites choses que je devais remettre à leur place.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 58 voix contre 35. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghiellini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 35.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/

PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 58.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2023-GC-171

Adaptation automatique des forfaits d'entretien d'aide sociale aux recommandations de la CSIAS

Auteur-s:	Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	10.07.2023 (BGC septembre 2023, p. 3043)
Développement:	10.07.2023 (BGC septembre 2023, p. 3043)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.12.2023 (BGC mars 2024, p. 1101)

Prise en considération

Levrat Marie (PS/SP, GR). Concrètement, qu'est-ce que cette motion? Elle demande d'adapter les forfaits d'entretien de l'aide sociale aux recommandations qui sont faites par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Cette conférence donne des recommandations sur le calcul de l'aide sociale. Le canton de Fribourg en est membre. Pour illustrer la situation, j'aimerais prendre un exemple. La CSIAS recommande, au canton de Fribourg ainsi qu'à tous les cantons de Suisse, de donner à chaque bénéficiaire de l'aide sociale 1031 francs par mois pour le forfait d'entretien. En 2023, Fribourg a toutefois décidé de donner 997 francs. Dans notre canton, nous avons toujours trois ans de retard par rapport aux recommandations de la CSIAS. Les bénéficiaires touchent donc 34 francs de moins par mois que les bénéficiaires valaisans. Je vous laisse imaginer ce que cela représente pour ces personnes au niveau de l'alimentation, des abonnements de téléphone, etc. Fribourg accuse un retard important, contrairement aux autres cantons. Cela a des lourdes conséquences sur les bénéficiaires. A Fribourg, on a l'air de considérer que ces derniers ne sont pas touchés de la même manière que les autres au niveau de l'inflation alors qu'ils le sont. Cela impacte également les communes, qui se rendent compte des problèmes qu'engendrent la non-adaptation des forfaits d'entretien d'aide sociale.

Vingt-deux cantons sur vingt-six – vingt-deux sur vingt-six! – ont compris les conséquences de cette non-adaptation des forfaits d'entretien. Fribourg, qui veut toujours se targuer d'être l'un des meilleurs, fait partie des quatre cantons qui ne suivent pas les recommandations de manière automatique. Pourquoi les vingt-deux autres cantons ont-ils choisi de les suivre de manière automatique? Premièrement parce que cela est sensé. Deuxièmement, les chiffres sont calculés sur l'inflation – ils ne sortent pas de nulle part. Enfin, je ne crois pas qu'il s'agisse de mauvaises recommandations si tous les autres cantons suisses ou presque les suivent.

Ensuite, j'aimerais relever que de nombreuses entités ont rapporté le problème à la DSAS sans que rien ne bouge. A la dernière consultation d'adaptation des forfaits d'entretien d'aide sociale, la majorité des répondants, dont les communes d'ailleurs par la voie de l'ACF, ont demandé que ceux-ci soient adaptés aux recommandations les plus récentes et non à celles d'il y a trois ans.

Le Conseil d'Etat nous dit, dans sa réponse, avoir consulté les commissions sociales et l'ACF. Peut-être les a-t-il consultées, mais il ne les a pas vraiment entendues puisque leurs demandes n'ont pas été prises en compte. On nous dit que les recommandations sont suivies de près. Lorsque vingt-deux cantons sont meilleurs dans le suivi des recommandations, je ne suis pas sûre que l'on puisse dire que nous le faisons, d'autant plus que nous sommes toujours en retard de trois ans. On nous dit vouloir garder notre autonomie cantonale. A mon avis, on garde cette autonomie cantonale parce que le canton est membre de la CSIAS. Il négocie, avec les autres cantons, les recommandations qui sont faites. Le canton de Fribourg a donc une large marge de manœuvre, qui restera la même si on accepte cette motion.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de la soutenir pour ainsi corriger ce retard important en matière d'aide sociale. Je vous rappelle que les bénéficiaires sont touchés par l'inflation de manière plus importante que la moyenne des citoyennes et citoyens. Je vous remercie donc de votre soutien.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Mitte-Fraktion.

Die von den beiden Grossrätinnen geforderte automatische Anpassung des Grundbedarfs für den Lebensunterhalt in der Sozialhilfe an die Empfehlungen der Schweizerischen Konferenz für Sozialhilfe (SKOS) wird gemäss Staatsrat bereits teilweise umgesetzt.

Die Umsetzung erfolgt allerdings nicht automatisch, sondern beruht auf den Richtlinien der SKOS, der Anhörung der Sozialkommissionen und des Freiburger Gemeindeverbandes, um dem Staatsrat eine gewisse Entscheidungsfreiheit, je nach Haushaltsbudget, zu gewähren. Aus diesem Grunde erfolgt die aktuelle Anpassung auch in zwei Schritten: per Januar 2024 auf 1015 Franken und per Januar 2025 auf 1031 Franken.

Die Mitte-Fraktion ist mit diesem Vorgehen einverstanden, schliesst sich dem Staatsrat an und lehnt diese Motion ab.

Berset Nicolas (*UDC/SVP, .*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet.

Par motion déposée et développée le 10 juillet 2023, les auteurs demandent au Conseil d'Etat de créer une base légale permettant d'adapter automatiquement les forfaits d'entretien de l'aide sociale aux montants recommandés par la CSIAS.

L'aide sociale dans le canton de Fribourg est régie selon les dispositions prévues par la loi cantonale de 1991 sur l'aide sociale. L'article 22a alinéa 1 de cette loi précise clairement les compétences en la matière: le Conseil d'Etat édicte les normes de calcul de l'aide matérielle en se référant aux normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale. Il consulte préalablement les commissions sociales, les milieux intéressés et donc les communes. Ce système en vigueur dans notre canton depuis des années a fait ses preuves. Ainsi, lorsque la CSIAS émet des recommandations pour l'adaptation à l'évolution des prix et des salaires du forfait d'entretien de l'aide sociale, le Conseil d'Etat consulte préalablement ses commissions sociales.

On parle ici souvent d'autonomie des communes mais, dans ce cas précis, il s'agit d'une autonomie cantonale. Pour que notre canton puisse maintenir sa souveraineté, il est indispensable que cet automatisme ne soit pas mis en vigueur. Ce sont bien des recommandations et non des obligations. C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre suivra l'avis du Conseil d'Etat et rejettera cette motion à l'unanimité.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet.

Plus les chiffres sont grands, moins on les discute. Plus ils sont proches de notre argent de poche et plus on les rabote. Ce constat, je l'ai fait à plusieurs reprises depuis que je suis active en politique. Quand on compte en millions, on arrondit. Mais quand il s'agit de milliers ou de centaines, on ajoute des virgules et on vise le régime minceur. Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, on parle – et c'est le cas pour 2023 et 2024 – d'augmenter de 34 francs par mois le minimum vital, montant que le Conseil d'Etat a la condescendance d'étaler sur deux ans, histoire de ne pas brusquer les choses!

Je fais un autre constat: plus il y a d'argent en jeu, plus on parle du sujet et on argumente sur le bien-fondé de l'enjeu. Plus les montants sont faibles, plus on discute d'argent et plus le fond s'éloigne.

Dans cette motion, il est question d'aide sociale, c'est-à-dire du soutien que l'Etat apporte aux personnes vulnérables, dans des situations ponctuellement difficiles, qui peuvent potentiellement concerner tout un chacun. Ce qui doit nous préoccuper, ce sont les humains derrière les chiffres. Derrière l'augmentation du coût de la vie et l'adaptation des montants aux normes de la CSIAS, ce sont des familles qui comptent chaque franc pour finir le mois, des personnes âgées qui renoncent à prendre le bus, des jeunes adultes qui grattent le fond du portemonnaie pour pouvoir sortir avec des amis.

Mais si l'on s'y penche de plus près, ce qui dérange le Conseil d'Etat, c'est un mot: automatisme. On l'a entendu précédemment. Cela touche un nerf très sensible à tous les échelons étatiques. L'autonomie, la souveraineté, la liberté de choisir de faire à sa manière. Ou plutôt la liberté de faire différemment là où les efforts d'harmonisation ont été faits pour juguler les inégalités de traitement.

Si l'on peut concevoir que le prix des loyers n'est pas équivalent d'une région à l'autre ou d'un canton à l'autre, le prix des aliments et des dépenses courantes n'est pas si différent d'une commune ou d'un canton à l'autre. Car c'est bien de cela dont il s'agit dans le forfait d'entretien. Le Conseil d'Etat veut se réserver le droit, je cite, "de fixer le barème en fonction des incidences sur le budget de l'Etat et de ses propres priorités". Cela signifie en clair que l'aide sociale pourrait être réduite ou gelée au profit d'autres dépenses. Mais je me demande bien quelles seront les dépenses qui seront considérées comme prioritaires face à l'octroi d'un minimum vital pour les plus démunis.

Pour une fois que l'on dispose de normes et de recommandations qui sont le fruit d'un travail important et sérieux d'un organe, la CSIAS, auquel le canton de Fribourg participe, profitons de valoriser nos spécificités cantonales plutôt dans le domaine culinaire, patrimonial ou culturel que dans les minimes différences de coût de la vie pour les biens de première

nécessité! Suivre les recommandations n'est pas une attitude moutonnaire. Cela permet d'éviter des dépenses d'énergie inutiles, destinées à économiser les quelques francs qui manqueront dans le portemonnaie de nos plus démunis.

Avec ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra la motion à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cette motion et je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Aujourd'hui, avant de procéder aux éventuels ajustements, le Conseil d'Etat consulte préalablement les commissions sociales et l'Association des communes fribourgeoises. Cette manière de faire permet de cibler ceux qui en ont besoin, en tenant compte des différents paramètres. Accepter cet objet et accorder une adaptation automatique des forfaits d'entretien priverait le canton de sa marge d'appréciation. Ainsi, voulant préserver la marge de manœuvre dévolue au Conseil d'Etat, notre groupe refusera la présente motion.

Michel Pascale (PS/SP, SC). Je ne pensais pas intervenir, mais j'ai quand même besoin d'amener mon témoignage. Mon lien d'intérêts: jusqu'en 2020, j'ai présidé une commission sociale et, par le passé, j'ai été assistante sociale, donc amenée à octroyer ces fameux forfaits.

Je suis quand même frappée par ce fameux syndrome, très fribourgeois, de l'épicerie. On calcule, on tergiverse, on repousse, on adapte, mais pas complètement. On parle d'autonomie, on discute souveraineté, on a très très peur des automatismes. En partie, je peux le comprendre. Mais il s'agit ici de minimums vitaux! Il s'agit de dignité dans la plus grande des précarités.

Quelle est cette liberté? Quelle est cette souveraineté quand il s'agit de marquer notre soutien, très partiel? Il est très difficile de vivre avec un minimum vital. Quand il s'agit de montrer notre soutien, arrêtons de faire de l'épicerie et aidons cette population, qui vraiment souffre. Elle a toujours souffert, mais souffre particulièrement actuellement parce que ses charges augmentent et que son minimum vital n'est pas adapté. L'expression "minimum vital", dans ces conditions, ne fait plus de sens si on ne fait pas confiance à la CSIAS qui calcule, compare entre les différents cantons, pour faire au plus juste de ce fameux minimum vital.

Pour ces différentes raisons, je vous encourage vraiment, Mesdames et Messieurs, à soutenir cette motion. Par respect pour la dignité des plus faibles d'entre nous. Je vous en remercie.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêts: je suis vice-présidente de la Commission sociale du district de la Gruyère et m'exprime, en tant que comotionnaire, au nom du groupe socialiste.

En bref, nous déplorons le décalage permanent entre les recommandations de la CSIAS et la mise en œuvre, par notre canton, de l'augmentation du forfait d'entretien. Deux ans se sont écoulés entre les recommandations de la CSIAS d'augmenter le forfait d'entretien à 1031 francs, dès janvier 2023, et la mise en œuvre par le Conseil d'Etat, en 2025. Deux ans, en période d'inflation, c'est beaucoup trop!

Les bénéficiaires de l'aide sociale subissent de plein fouet les augmentations de tous bords. Trente-quatre francs par mois, ce n'est pas grand-chose pour vous, mais pour une personne avec un forfait de 997 francs par mois, c'est beaucoup. C'est l'équivalent d'une journée sur le mois pour manger, s'habiller, payer son électricité, ses frais de nettoyage et d'hygiène corporelle, les taxes déchets, les médicaments et traitements non remboursés, les frais de transport ou d'entretien de son véhicule, l'abonnement de téléphone, la concessions radio-TV, les journaux, l'entretien d'animaux domestiques, les frais d'écolage, les cotisations, les cadeaux, les loisirs pour peu qu'il y en ait...

Vous admettez que l'équation ne s'avère pas si facile et que l'augmentation des coûts avec l'inflation péjore dramatiquement la situation. Qu'on soit Genevois, Appenzellois ou Fribourgeois, ces frais d'entretien demeurent équivalents et comparables. Ce qui n'est évidemment pas le cas du loyer, qui peut beaucoup varier d'un canton à l'autre, d'une commune à l'autre. Le loyer n'est pas compris dans ce forfait d'entretien. Il est calculé séparément et pour ce loyer, il est assez logique qu'une adaptation se base sur les spécificités régionales. Ce qui n'est pas le cas du forfait d'entretien, vous l'aurez compris.

Le minimum vital doit primer sur la souveraineté de l'Etat! Le processus budgétaire de l'Etat devrait permettre une marge de manœuvre et démontrer davantage de réactivité pour une application plus rapide des recommandations de la CSIAS. Si vingt-deux cantons sur vingt-six peuvent le faire, pourquoi pas Fribourg?

Je vous encourage à accepter cette motion.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens à remercier les personnes qui sont intervenues au sujet de cette motion, déposée par M^{mes} les Députées Marie Levrat et Chantal Pythoud-Gaillard.

Dans sa réponse à la question "Adaptation des forfaits d'entretien d'aide sociale – Pourquoi ce retard du canton de Fribourg?", le Conseil d'Etat s'était clairement positionné face à l'alignement automatique du montant forfaitaire pour l'entretien des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale. Pour nous, il est important de bénéficier de cette liberté de

fixer le barème, tout en nous inspirant des normes en vigueur. Nous sommes à 997 francs. Nous sommes maintenant passés à 1015 francs pour l'année 2024 et à 1031 francs pour 2025. Nous serons dans les normes, Mesdames et Messieurs, dès le 1^{er} janvier 2025. Contrairement à ce qui a été dit, nous n'aurons aucun retard. Nous allons vraiment appliquer les normes. Nous avons peut-être un tout petit délai d'attente. Mais, le Conseil d'Etat tient forcément compte de l'inflation lorsqu'il prend ses décisions. On estime que nous devons avoir cette latitude et non pas des automatismes – vous avez remarqué par vous-mêmes que le Conseil d'Etat ne les aime pas trop; on aime bénéficier d'une marge de manœuvre. Si on imposait des automatismes non seulement au Conseil d'Etat mais aussi aux communes, cela susciterait de votre part des réactions pas très positives. A ce niveau-là, je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 58 voix contre 35. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 35.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 58.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2022-GC-216**Introduire une session cantonale des jeunes dans la Loi sur l'enfance et la jeunesse**

Auteur-s:	Baschung Carole (<i>Le Centre/Die Mitte, LA</i>) Rodriguez Rose-Marie (<i>PS/SP, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	14.12.2022 (<i>BGC février 2023, p. 466</i>)
Développement:	14.12.2022 (<i>BGC février 2023, p. 466</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	05.02.2024 (<i>BGC mars 2024, p. 1028</i>)

Prise en considération

Baschung Carole (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich spreche als Ko-Motionärin. Ansonsten habe ich keine speziellen Interessensverbindungen.

Als Erstes möchten wir dem Staatsrat für die ausführliche Antwort zum Thema danken.

Im November 2022 durfte ich an der durch Frisbee organisierten Jugendsession teilnehmen und einer Gruppe von Jugendlichen bei der Vorbereitung auf die Jugendsession helfen. Die Motivation und vor allem das Interesse, welches die Jugendlichen gezeigt haben, hat mich sehr fasziniert. Für die Jugendlichen war dies eine grossartige und wichtige Lebenserfahrung. Deshalb wollen wir, dass die Durchführung einer solchen kantonalen parlamentarischen Jugendsession im Jugendgesetz verankert wird, so wie es heute bereits in anderen Kantonen der Fall ist.

Die Relevanz der Politik ist in diesem Saal hier unumstritten. Aber, meine Damen und Herren, nicht alle Freiburgerinnen und Freiburger sind mit den politischen Abläufen und Instrumenten so bewandert, wie Sie es zum Glück sind.

Es geht darum, dass wir die Politik, was wir hier tun, den künftigen Generationen näherbringen. Ich stelle immer wieder fest, dass viele Jugendliche das politische System nicht wirklich kennen oder vor allem nicht so richtig fassen können. Nicht, weil es sie nicht interessieren würde, sondern weil sie oft schlicht zu wenig Berührungspunkte haben. Wenn die Eltern oder die Tante nicht Politikerinnen oder Politiker sind oder einer Partei angehören, so bleiben politische Themen und vor allem auch Abläufe am Familientisch leider oft aussen vor.

Die Politik wird gewiss in den Schulen behandelt. Jedoch gilt auch hier, so wie mit Vielem, dass wir das, was wir in der Theorie verstehen und lernen, noch lange nicht auch in der Praxis anwenden können. Theorie und Praxis, das sind immer noch zwei verschiedene Paar Schuhe. Und genau deshalb ist die Einführung und eine regelmässige Durchführung einer Jugendsession so wichtig. Die Jugendlichen sollen eins zu eins die Möglichkeit erhalten, die Theorie in die Praxis umzusetzen. Sie sollen selbst an einer Session teilnehmen können, hier im Parlament sitzen, in diesem wunderschönen Saal, und debattieren können.

Mit der vorgeschlagenen Gesetzesanpassung soll in einem Zweijahresrhythmus eine Jugendsession durchgeführt werden. Dabei ist uns vor allem wichtig, dass die Jugendsession an den Schulen und Berufsschulen gut promotet wird. Für die Promotion und Durchführung der Jugendsession sind marginale flüssige Mittel notwendig, welche mit 40 000 Franken beziffert wurden. Unserer Meinung nach ist dies ein sinnvolles Investment in unsere Zukunft und nicht zuletzt in unsere potenziellen Nachfolgerinnen und Nachfolger.

Im Generationenvergleich ist die Wahlbeteiligung der Jugendlichen von 18 bis 25 Jahren deutlich am niedrigsten. Gemäss den Statistiken gehen nur ein Drittel, ein Drittel (!), der Wahlberechtigten der jüngsten Erwachsenen an die Urne. Vielleicht, und hoffen wir, würde die Einführung einer Jugendsession gleichzeitig auch hierzulande das Interesse und die Beteiligung der Jugendlichen bei den Abstimmungen und Wahlen etwas erhöhen.

Meine Damen und Herren, sagen wir Ja zu dieser Motion! Lassen Sie die Jugendlichen früh beginnen, ihre Meinungen auszutauschen und zu debattieren. Dies ist wichtig, weil nicht zuletzt ein reger Meinungsaustausch uns und unseren Kanton weiterbringt.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Ich habe zur Jugendsession keine Interessenbindung, oder vielleicht doch? Ich darf hier und heute selber in einer Session mitwirken und fühle mich auch noch jung.

Ich spreche im Namen unserer Fraktion, derjenigen der Schweizerischen Volkspartei.

Die Grossrätinnen Rodriguez/Baschung wünschen die Einführung einer kantonalen Jugendsession ins Jugendgesetz.

Ich bin überzeugt, viele von uns, die heute in diesem Saal sitzen, hätten zur eigenen Jugendzeit diese Möglichkeit auch gewünscht. Bestimmt hätten sich einige von uns schon früher für die Politik sensibilisieren lassen.

Die Jugend ist unsere Zukunft. Es ist sehr wichtig, wenn die Jugend die Gestaltung ihrer Zukunft mitbestimmen kann. Deshalb macht eine Jugendsession auch viel Sinn. Die Jungen können gemeinsam diskutieren, sich dabei austauschen und dadurch ihre Meinung kundtun. Ich kenne Jugendliche, die an der 1. Freiburger Jugendsession 2022 dabei waren und ihre ersten politischen Erfahrungen sammeln durften.

Die Schweizerische Volkspartei begrüsst diese Idee mit der Jugendsession sehr. Ja, wir sind sogar Feuer und Flamme und werden die Motion einstimmig unterstützen.

Ideal wäre, könnte man bei dieser Jugendsession das Jugendparlament wie im Grossen Rat zusammenstellen, das heisst mit den gleichen Fraktionen und gleicher Aufteilung der Parlamentarier. Wir stellen uns auch eine gerechte Verteilung der Themen vor: Es sollen sowohl linke, grüne wie auch bürgerliche Themen besprochen werden.

Heute können wir mit dieser Motion die Weichen stellen, damit bald eine Jugendsession auf die Beine gestellt und ins Jugendgesetz aufgenommen werden kann.

Die Unterstützung der Schweizerischen Volkspartei-Fraktion ist garantiert.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). J'interviens au nom du groupe socialiste et à titre personnel comme comotionnaire. Je déclare mes liens d'intérêts: enseignante au CO d'Estavayer et participante comme coach à la première Session des jeunes. A ce titre-là, j'ai eu la chance d'accompagner pendant deux jours entiers ces "apprentis politiciens". Et puisque l'heure avance, je tâcherai d'être brève.

Notre groupe s'est penché avec plaisir sur la réponse du Conseil d'Etat, que nous remercions pour sa proposition d'accepter cette motion.

Depuis quelques années, j'ai l'occasion, dans mes cours de citoyenneté, d'inciter mes élèves à s'inscrire à la Session fédérale des jeunes. Cet événement annuel réunit chaque année plus de 200 jeunes de 14 à 21 ans, issus de tous les cantons, pour quatre jours à Berne. Les cantons de Vaud, Valais et Genève entre autres ont eux aussi mis sur pied leur propre Session cantonale des jeunes. Il était donc temps que Fribourg organise la sienne. Ce qui fut fait en novembre 2022.

Si on lit le rapport du comité d'organisation Frisbee, il apparaît que cette première Session cantonale des jeunes a été un réel succès. En effet, les participants, les coaches, les experts et les collègues députés invités ont tous confirmé l'utilité d'un tel projet et la nécessité de le pérenniser à un rythme annuel ou biennuel. Pour cela, il est réjouissant de voir que le Conseil d'Etat propose lui aussi de pérenniser la Session cantonale des jeunes en l'inscrivant dans la loi sur la jeunesse. Il propose aussi de renforcer les mesures d'accompagnement et les structures administratives qui visent à soutenir une telle organisation. De plus, une des priorités devra être une très large communication, non seulement dans les écoles du secondaire 2 (gymnases et écoles professionnelles), mais aussi au secondaire 1 (cycles d'orientation).

Ce qui n'est pas très clair par contre, et moins rassurant, c'est le financement des prochaines Sessions fribourgeoises des jeunes. Pour qu'un projet quitte le statut de bonne idée et puisse déployer ses bénéfices, il faut absolument qu'il bénéficie d'un financement précis et durable. A ce titre-là, M. le Représentant du Gouvernement pourriez-vous peut-être nous rassurer? La Session cantonale des jeunes pourra-t-elle bénéficier d'une ligne budgétaire précise et durable? Sinon, il est à craindre que d'autres projets fassent les frais de certaines priorisations et ce n'est pas le but.

J'aimerais conclure mon intervention en remerciant encore le Conseil d'Etat, et vous aussi mes collègues députés, de votre soutien. Notre décision permettra de semer les graines d'un intérêt à la politique auprès de nos enfants, de nos adolescents et de nos jeunes adultes. Nous le savons déjà toutes et tous, l'intérêt pour la *res publica* et pour l'actualité naît souvent dans les familles à travers les discussions à table. Mais tous nos jeunes n'ont pas cette chance-là. Si une Session cantonale des jeunes se tient tous les deux ans, ce seront autant de futurs politiciens, invités à découvrir notre monde, avec à court ou moyen terme, de possibles nouveaux membres dans les jeunesse des partis ainsi que notre future relève.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste et moi-même soutenons cette motion et vous invitons à en faire de même.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, mis à part que je fais partie de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, qui a édicté des recommandations sur la participation politique des jeunes et la manière de la favoriser.

J'ai eu l'occasion hier de voir le Prix du public au Festival du film. C'était un film du Bhoutan, qui racontait le passage de la monarchie à la démocratie. Cela m'a fait penser au fait que la démocratie n'est pas une évidence au Bhoutan, mais chez nous non plus. Les jeunes doivent apprendre la démocratie, apprendre comment elle fonctionne. Cet apprentissage n'est pas inné, comme cela a été dit précédemment. Cela ne se fait pas forcément dans la famille. L'école est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté, un lieu important. Mais cela est souvent abstrait pour les jeunes. Ils doivent par exemple apprendre le nom

des conseillers fédéraux, qui changent bien évidemment, ou d'autres choses qui sont apprises dans un cadre qui ne favorise pas forcément le souvenir et l'expérience. Dans ce cadre-là, la Session des jeunes est une occasion de faire une expérience grandeur nature et d'expérimenter le débat, d'apprendre à écouter les autres, à écouter des avis différents, comme on le fait ici aussi. Ce sont des occasions qu'ils n'ont pas forcément souvent, eux qui vivent dans des bulles de filtre exacerbées par les réseaux sociaux.

Dans le cadre de la Session des jeunes, il y a un élément qui me tient particulièrement à cœur: la question de la représentativité des celles et ceux qui vont y prendre part. Il doit s'agir de jeunes qui seront des élus, mais cette session ne sera pas forcément constituée d'une élite. Pour moi, il est important qu'il y ait une certaine représentativité: jeunes en scolarité, mais peut-être aussi des jeunes placés dans des foyers, des jeunes migrants ou mineurs non accompagnés, des jeunes en situation de handicap. Cela est vraiment important que cette représentativité soit présente. Il y a plusieurs manières d'y arriver. Il peut y avoir des élections dans les écoles, mais aussi un tirage au sort. J'invite aussi les organisateurs de cette session à réfléchir à différents moyens de garantir cette représentativité.

Je vais terminer par deux vœux personnels que j'ai pour cette Session des jeunes. Le premier est qu'un lien soit fait avec le Conseil des jeunes, dont on entend très peu parler et qui est rattaché à une autre Direction, ce qui ne facilite pas forcément le lien. Le deuxième est le fait que les députés puissent recevoir, de manière écrite, à la fin des sessions, l'ensemble des recommandations qui ont été faites pour qu'ils puissent en prendre connaissance et les relayer.

Avec ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous invite à l'unanimité à accepter la motion.

Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je n'ai plus de lien d'intérêts avec une éventuelle Session des jeunes. Je vais être court, car il semblerait que certains d'entre nous ont faim. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va soutenir cette motion. Il souhaite qu'il y ait la meilleure représentativité possible des différents horizons des personnes qui participeront à cette session des jeunes.

Collomb Eric (Le Centre/Die Mitte, BR). Je vais essayer de faire encore plus court mais je ne sais pas si je vais y arriver. Je rapporte ici au nom du groupe Le Centre, très favorable à l'introduction d'une Session cantonale des jeunes dans notre législation.

En effet, nous sommes très sensibles au renforcement et au maintien d'une démocratie vivante et donner la possibilité aux jeunes d'expérimenter la vie parlementaire va tout à fait dans la bonne direction. Il est acquis qu'une participation active des jeunes dans une démocratie améliore sa qualité, tout particulièrement au niveau de la diversité des opinions.

Vous l'aurez compris, le groupe Le Centre soutiendra avec conviction cette motion et se réjouit déjà des prochaines Sessions des jeunes qui se tiendront dans cet hémicycle.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie les personnes qui se sont exprimées au sujet de cette motion. Cette dernière demande l'introduction d'une Session cantonale des jeunes dans la loi sur l'enfance et la jeunesse.

Je rappelle que la création et l'organisation de la Session des jeunes est l'une des actions du canton dans la réalisation de l'objectif n° 2 de la Stratégie cantonale "Je participe!", dont le but est d'encourager les jeunes, de tous bords politiques qu'ils soient, à la citoyenneté. Il est important qu'ils puissent s'exprimer, qu'ils soient de gauche, de droite ou au centre. Je n'ai personne oublié. Il est vraiment très important que l'on puisse donner cette possibilité aux jeunes. Peut-être vous rappelez-vous quand vous étiez plus jeunes et que vous voyiez les députés de l'époque en session. Cela donne envie. Le fait de donner cette possibilité à nos jeunes dans le canton de Fribourg, et de l'introduire dans une loi, est pour moi capital pour les futurs débats. Ils auront lieu dans cet hémicycle ou ailleurs, pour les personnes qui seraient intéressées au niveau national, voire international.

Je vous recommande donc d'accepter cette motion qui permettra d'introduire cette Session cantonale des jeunes.

Quant au financement, la dernière session a coûté 39 000 francs. Du moment où elle est inscrite dans la loi, nous aurons des discussions à ce sujet-là au Conseil d'Etat. Je ne vois pas comment ce dernier pourrait se raviser. Cependant, on n'en a pas encore discuté. Je ne peux pas prendre la décision à la place du Conseil d'Etat. Bien que cela soit un petit montant, il doit quand même faire l'objet d'une discussion et être mis au budget.

J'ai aussi faim. Je vous encourage donc à accepter cette motion et vous en remercie.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 94 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine

(GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 94.*

A voté contre:

Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Prise de congé de Mme la Députée Susanne Schwander

Président du Grand Conseil. Meine Damen und Herren, bitte nehmen Sie sich noch ein bisschen Zeit. Ich mache nicht mehr allzu lange, aber möchte doch noch ein paar Worte verlieren.

Ich halte Sie nicht noch gross lange zurück, aber, geschätzte Grossrätinnen und Grossräte, ich möchte gerne unsere Kollegin Frau Susanne Schwander verabschieden, die am Ende dieses Monats ihre lange politische Karriere beendet, die sie vor mehr als 27 Jahren in der Schulkommission ihrer Gemeinde Kerzers begonnen hat. Ja, in Kerzers trat sie 2001 dem Gemeinderat bei, bevor sie von 2006 bis 2016 Gemeindepräsidentin war.

2016 war auch das Jahr, in dem Susanne Schwander in den Grossen Rat einzog. Sie trat sogleich der Kommission für auswärtige Angelegenheiten bei, der sie auch heute noch angehört, wobei sie weiterhin ein lebendiges Interesse an den behandelten Themen hat.

Im Büro, dem sie 2021 als Stimmzählerin beitrug, lernte ich Susanne besser kennen. Ich werde insbesondere ihre Dynamik, ihre konstruktive Einstellung und ihre gute Laune in Erinnerung behalten. Es war ein echtes Vergnügen, mit Ihnen zusammenzuarbeiten.

Ich werde hier nicht die parlamentarische Tätigkeit von Grossrätin Schwander zusammenfassen, sondern mich darauf beschränken, ihre besondere Aufmerksamkeit für wirtschaftliche, soziale und bildungspolitische Fragen hervorzuheben. Sie wird insbesondere für die Einführung der Joker-Tage im Schulgesetz in Erinnerung bleiben, die es Eltern von Schülern ermöglichen, vier halbe Tage pro Jahr für ihr Kind freizunehmen, ohne einen Grund dafür angeben zu müssen.

Liebe Susanne, Du machst heute einer neuen Generation Platz, um ein neues Kapitel in Deinem Leben aufzuschlagen: Du gehst in Pension. Ich wünsche Dir, dass Du sie in vollen Zügen geniessen kannst, und im Namen des Grossen Rates danke ich Dir für Deinen bemerkenswerten Einsatz für Deine Gemeinde, Deinen Bezirk und Deinen Kanton, mit einem kleinen Augenzwinkern: nicht schlecht für eine gebürtige Bernerin ...

Herzlichen Dank, liebe Susanne!

Schwander Susanne (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrter Herr Staatsrat, sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, Ende Februar konnte ich meinen 16. Geburtstag feiern und habe auch Blumen bekommen, und jetzt schon wieder, also ich bin ein Glückskind. Was kann man mehr wollen?

Ich danke Euch für die Zeit, die ich mit Euch verbringen durfte. Ich habe sehr viel gelernt, ich habe viele interessante Personen hier im Grossrat kennengelernt und ich denke, ich darf doch sagen: In allen Parteien hat es sehr gute, sehr valable Personen, die sich engagieren. Manchmal sind wir halt einfach nicht ganz der gleichen Meinung, aber das Engagement ist wichtig und der Respekt untereinander. Und ich wünsche Euch für die kommende Zeit weiterhin viele interessante Diskussionen im gegenseitigen Respekt und danke Euch für die Freundschaft, die ich erfahren durfte.

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Président du Grand Conseil. Voilà, meine Damen und Herren. Wir sind am Ende einer erlebnisreichen und intensiven Märzsession angelangt, wobei wir alle Objekte behandeln konnten.

Ich danke allen für die konstruktive Zusammenarbeit, aber im Speziellen möchte ich dem ganzen Sekretariat unter der Leitung der Generalsekretärin Frau Mireille Hayoz einen grossen Dank aussprechen.

Ich wünsche allen, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich wünsche allen schon jetzt frohe Ostern, und ich freue mich auf ein Wiedersehen in der Maisession.

> La séance est levée à 20 h 40.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*